

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEGARDE DU JEUDI 27 JUILLET 2017

Compte-rendu du conseil municipal précédent

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 22 juin 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, procède à une nouvelle élection en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017 et autorise le Maire ou un Adjoint à l'établissement et la transmission des procès-verbaux en Préfecture du Loiret.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 2 du budget communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA), l'entreprise REVIL pour le lot 1 « maçonnerie », pour la somme de 44 000 € HT et l'entreprise PLACIER pour le lot 2 « menuiseries », pour la somme de 24 803 € HT et mandate le Maire ou un adjoint pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA) à lot unique « Désamiantage - Démolitions », l'entreprise CSC, pour la somme de 182 711 € et mandate le Maire ou un adjoint pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le principe de l'adhésion de la Communauté de Commune à l'Agence Loiret Numérique prenant la forme d'un syndicat mixte ouvert.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer le complément de 72 € pour l'association «AFCCRE » et dit que ce montant est prévu dans la décision modificative n° 2 du budget communal.

Prochain conseil municipal : jeudi 21 septembre 2017 – 19 heures